

## **EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**SESSION 2023**

**Epreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.**

**Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.**

Durée : 1 heure 30  
Coefficient : 2

### **A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur le sujet ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 9 pages (y compris celle-ci)  
Il appartient au candidat de vérifier que le sujet comprend le nombre de pages indiqué**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

## Question 1 (8 points)

A partir du document 1, vous répondrez aux questions suivantes :

- 1- Expliquez en quelques lignes en quoi consistaient les contrats de Cahors.
- 2- Définissez ce que sont les dépenses de fonctionnement, donnez des exemples.
- 3- Comment expliquez-vous la déclaration tirée de la résolution générale du congrès ?  
Pourquoi les élus locaux sont-ils aussi vigilants quant aux velléités de tutelle de l'état sur les finances locales ?
- 4- Que veut dire, à votre avis, la Première ministre lorsqu'elle évoque « une trajectoire de finances publiques » ?
- 5- En quelques mots, dites à quoi doivent servir les deux dispositifs suivants : Amortisseur électricité et filet de sécurité ?

## Question 2 (8 points)

A partir du document 2, vous répondrez aux questions suivantes :

- 1- Explicitez la problématique soulevée par cet article et développez les solutions envisagées.
- 2- Comment définiriez-vous la notion de « cycle de vie des achats » ?
- 3- A partir de cette phrase, pouvez-vous en déduire le montant de la construction initiale ?  
*« Concrètement, ce sont près de 2 millions d'euros que cette collectivité économisera chaque année, grâce à cette analyse financière du cycle de vie, soit près de 20 % du coût de la construction. En cinq ans, elle aura récupéré le coût financier de la construction initiale »*

## Question 3 (4 points)

A partir du document 3, vous répondrez à la question suivante :

- 1- Après avoir explicité ce que revêt le concept de ville intelligente, vous décrierez les conditions préalables essentielles à la réussite de la mise en place de ces nouvelles villes ?

Pour traiter ce sujet, vous vous appuyerez sur les documents joints en annexes.

- Document 1 :** « Budget des collectivités locales : Elisabeth Borne desserre l'étau » - *Les Echos* - 24 novembre 2022
- Document 2 :** « Améliorer ses techniques d'achat, c'est optimiser ses dépenses » - *La Gazette des communes* - 17 novembre 2022
- Document 3 :** « Innovation et services publics, une technologie à remettre à sa juste place » - *La Gazette des communes* - 25 novembre 2022

**Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C**

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet*

## DOCUMENT 1

LES ECHOS

### Budget des collectivités locales : Elisabeth Borne desserre l'étou

Au Congrès des maires, ce jeudi, la Première ministre a annoncé renoncer au dispositif qui devait contraindre les grandes collectivités à limiter leurs dépenses sous peine de sanctions. Elle a promis que le gouvernement allait « simplifier » les aides aux collectivités qui seront mises en place en 2023 pour faire face à la crise énergétique.



Elisabeth Borne, jeudi, au Congrès des maires de France. (Alain JOCARD/AFP)

Par [Laurent Thévenin](#)

Publié le 24 nov. 2022 à 19:19 - Mis à jour le 24 nov. 2022 à 19:40

Les élus locaux ne sont pas repartis les mains vides du 104e Congrès des maires qui s'est achevé ce jeudi après-midi à Paris. Venue prononcer le discours de clôture, Elisabeth Borne leur a donné les gages espérés sur plusieurs points sensibles touchant à leurs finances. Le gouvernement va ainsi faire marche arrière sur la mesure obligeant les plus grandes collectivités locales à limiter l'évolution de leurs dépenses qui avait été réintroduite dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2023.

« Je sais combien le dispositif qui vous contraignait à modérer vos dépenses a pu vous paraître inutile, voire vexatoire. J'ai entendu vos remarques », a expliqué la cheffe du gouvernement. « Je vous l'affirme : notre intention n'est pas de maintenir un mécanisme de sanctions. Nous ne voulons pas de nouveaux contrats de Cahors », a-t-elle annoncé, en référence au dispositif qui avait imposé, sous le quinquennat précédent, aux 321 plus grandes collectivités une limitation de la progression de leurs dépenses de fonctionnement.

### **Simplifier le « filet de sécurité »**

Une telle perspective faisait bondir les élus locaux. « Nous réaffirmons notre refus de l'encadrement de nos dépenses de fonctionnement, acte de méfiance et de tutelle », ont ainsi rappelé les maires dans la résolution générale du Congrès lue par André Laignel, le premier vice-président délégué de l'Association des maires de France (AMF) et maire PS d'Issoudun, avant l'intervention d'Elisabeth Borne.

Le Sénat à majorité de droite, qui examine en ce moment le PLF, en avait également fait une « ligne rouge ». « Pas de contrats de Cahors ! » avait ainsi prévenu mercredi Gérard Larcher, son président (LR) sur Public Sénat.

« Nous voulons trouver un chemin avec les parlementaires, avec vous », a ajouté Elisabeth Borne, sous les applaudissements. « Je sais combien vous êtes attachés à ce que nous disposions d'une trajectoire de finances publiques », a-t-elle ajouté à l'attention de David Lisnard, le président de l'AMF et maire LR de Cannes . « Chacun doit prendre à sa juste part à cet effort de la nation. Cette trajectoire sera la même pour l'Etat et pour les collectivités ».

Il reste ainsi à s'accorder au Parlement, dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques, sur l'évolution prévisionnelle des dépenses des collectivités. Elle devra a priori être inférieure de 0,4 % à l'inflation (comme pour l'Etat), en tenant compte des dépenses de fonctionnement et de l'investissement.

Les annonces ont été saluées par France urbaine, l'association des grandes villes, métropoles et grandes agglomérations, qui « sera attentive à leur traduction concrète ».

### **« Simplifier » les aides**

Alors que les collectivités locales prennent de plein fouet la crise énergétique, le gouvernement va aussi « simplifier » les aides qui seront mises en place pour 2023 à travers le « filet de sécurité » et l'« amortisseur électricité » . « Une aide, c'est fait pour être efficace, pour être utilisée et pour vous soulager », a justifié la Première ministre.

Il est ainsi prévu de « baisser les seuils pour rendre le filet de sécurité plus accessible. Nous allons simplifier les critères, devenus trop complexes et trop nombreux », a-t-elle promis. Dans la nuit de mercredi à jeudi, lors de l'examen du PLF, les sénateurs avaient déjà élargi ce filet de sécurité en desserrant les critères d'éligibilité, mais contre l'avis du ministre délégué aux Comptes publics, Gabriel Attal.

Le dispositif « simplifié » de l'amortisseur électricité doit être présenté « dans les prochains jours » par Agnès Pannier-Runacher, la ministre de la Transition énergétique. « Nous allons vous permettre d'anticiper les baisses de prix dont vous bénéficierez », a simplement indiqué Elisabeth Borne. Pour David Lisnard, le prix de référence de 325 euros du MWh prévu pour le déclenchement à l'aide de l'Etat semble trop élevé.

## DOCUMENT 2

*La gazette des communes, des départements, des régions.*

### « Améliorer ses techniques d'achat, c'est optimiser ses dépenses » – Jérôme Michon

Publié le 17/11/2022 • Par Auteur associé • dans : [Actu juridique](#), [Opinions](#)

---



Teteline / Adobe Stock

Dans une tribune, Jérôme Michon, président de l'Institut de la commande publique, revient sur les difficultés financières que rencontrent les collectivités en cette période d'inflation conjuguée à la flambée des coûts. Selon lui, optimiser ses techniques d'achat, permettrait de faire de substantielles économies.



**Jérôme Michon**

*Président de l'Institut de la commande publique, consultant en optimisation des achats*

La situation économique des administrations est de plus en plus difficile et elle va probablement s'aggraver. Il est indispensable de recourir à des techniques d'achat qui permettent de faire des économies substantielles. Nous pouvons témoigner que ce sont plusieurs millions d'euros que bien des collectivités seraient à même d'économiser chaque année. Ainsi, concrètement, nous avons conseillé une collectivité pour des travaux neufs, estimés à environ 10 millions d'euros. En premier lieu, nous avons travaillé sur la définition du programme : un parking semi-

enterré, et non pas totalement enterré, entraîne déjà des économies ; un travail sur l'ensoleillement et l'orientation du bâtiment signifie aussi réduire les dépenses énergétiques, etc.

### **Le cycle de vie des achats passé au crible**

---

Puis, dans le marché de travaux, nous avons remplacé le traditionnel critère « prix », qui renvoie uniquement au forfait découlant d'une décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), par celui de l'analyse du coût du cycle de vie (ACCV). Motif : le DPGF ne vise que le « prix » d'achat, alors qu'un bâtiment va coûter bien plus cher à la collectivité, en frais de maintenance, d'utilisation, de consommations énergétiques... L'ACCV reflète le vrai coût financier d'un nouvel équipement. La preuve, l'offre retenue n'était pas la moins chère à l'acquisition, mais la première reportée au critère « ACCV ». Concrètement, ce sont près de 2 millions d'euros que cette collectivité économisera chaque année, grâce à cette analyse financière du cycle de vie, soit près de 20 % du coût de la construction. En cinq ans, elle aura récupéré le coût financier de la construction initiale !

Bien sûr, il est plus facile de noter une offre en comparant de simples forfaits entre eux (analyse de DPGF) qu'en réalisant une véritable ACCV. Mais les -économies réalisées sur la durée de vie de -l'équipement sont considérables. Cette démarche peut s'appliquer à tous les marchés de fourniture. En six mois d'utilisation, le « prix » d'acquisition d'une imprimante est supplanté par les coûts des consommables, de l'énergie, de sa maintenance, etc. La première case à prévoir dans un acte d'engagement pour de nouvelles fournitures, c'est celle de l'offre que le candidat propose pour la reprise de l'ancien matériel (moins-value imputée sur les factures des nouvelles acquisitions).

### **Réservation obligatoire des repas**

---

Autres pistes : créer un système de consigne dans les marchés de fournitures de produits d'entretien, le fournisseur -récupérant les bidons et les rechargeant (20 % d'économies) ; imposer la réservation obligatoire des repas dans la restauration collective (repas prévu mais enfant absent = repas jeté, donc dépense inutile) ; utiliser le -système des accords-cadres à marchés subséquents qui permet de faire pression sur le volet financier ; recourir aux enchères électroniques ; initier un marché de cartes d'achat pour la location de véhicules, incluant l'entretien et la consommation de carburant, avec un loyer mensuel n'évoluant pas en fonction du prix à la pompe (loyer révisable selon un indice et établi sur un ratio moyen de consommation du parc automobile de la ville), etc. Bien des astuces existent dans les marchés publics pour réaliser des millions -d'euros d'économies

## Doc 3 :

*La gazette des communes, des départements, des régions.*

# Innovation et services publics, une technologie à remettre à sa juste place



Publié le 25/11/2022 • Par [Olivier Descamps](#) • dans : [actus experts technique, France](#)

---

Fotolia / Auteur : Julien Eichinger

Le numérique a la cote, tout comme, plus largement, les technologies. Y compris dans le domaine de la transition écologique. Au Salon des maires et des collectivités, du 22 au 24 novembre, certains outils gadgets ont pu masquer les sujets essentiels. Innover, oui. A condition que cela ait du sens.

Application zéro déchet, ouverture par smartphone de bacs de collecte, outil de monitoring de la biodiversité... Une multitude de solutions technologiques au service de la transition écologique ont été présentées lors du Salon des maires et des collectivités qui a fermé ses portes jeudi 24 novembre. Captant davantage l'attention que les ateliers sur la sobriété ou les exposants plus traditionnels.

A l'affût d'innovations, les élus « veulent paraître modernes, mais pour quel usage ? Et avec quel impact environnemental ? » s'interroge Guillaume Gallon. Chef de projet de Terra-num, une société spécialisée dans la transition numérique responsable, il milite lui-même pour l'innovation... à condition que les collectivités apprennent à mieux définir leurs besoins avant de s'équiper. A « importer le bon sens paysan dans le monde de la technologie ».

## **Régime numérique**

---

Illustration côté mobilité. « On a tendance à multiplier le nombre de caméras et de capteurs de données pour évaluer le nombre de passants et mieux gérer l'espace public, remarque Marie-Christine Prémartin, vice-présidente de l'association Rue de l'avenir. Mais développer la marche à pied, par exemple, cela demande d'abord des bancs, des fontaines à eau, des réfections de trottoirs. Sans tourner le dos à la technologie, la priorité est d'investir dans l'humain et les infrastructures de base ».

L'entrée en vigueur progressive de la loi REEN<sup>[1]</sup> vise justement à pousser les communes et les intercommunalités de plus de 50 000 habitants à se poser ce type de questions. D'ici au 1<sup>er</sup> janvier, elles sont tenues d'élaborer un état des lieux et un programme de travail leur permettant de mieux évaluer leurs outils numériques.

Cela passera entre autres par un tri des données stockées. La moitié d'entre elles ne sert à rien, selon une étude de l'entreprise Veritas. Dans les villes de taille moyenne, en particulier, « est-il utile de collecter des informations que personne n'est missionné pour exploiter ? » s'interroge Guillaume Gallon. Ou qui nécessitent des capteurs dont la maintenance est chronophage (remplacement de batteries, mises à jour...).

Sur les réseaux d'adduction d'eau, certaines collectivités amorcent un virage à 180 degrés. L'instrumentation est un moyen de détecter les fuites, mais des campagnes de mesure ciblées sont parfois tout aussi efficaces que des capteurs laissés en permanence.

## **Paradoxe**

---

Si certains exposants ne semblent pas prêts à abandonner la gadgétisation de la technologie, d'autres ont conscience de la nécessité d'innover avec modération. « Mon intérêt économique serait de vendre un maximum d'équipements connectés, souligne Nicolas Le Jean, directeur du développement commercial d'Itron, une société spécialisée dans le comptage. Mais créer une ville intelligente, c'est d'abord comprendre sa problématique ». Sur l'éclairage public, en particulier, un ultra-centre et une zone artisanale n'ont pas besoin de la même finesse dans le pilotage. Tous les lampadaires n'ont donc pas besoin d'être communicants.

Tout est question de mesure. « Nous sommes convaincus que sans numérique, il y a beaucoup de choses qu'on ne peut pas faire », estime Jean-Christophe Louvet, président de la commission « développement durable » de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP). Pourtant, « avec le numérique, on est capables de faire toutes les âneries possibles ».

[\[1\]](#) REEN : Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique